



EOLISE

Centrale photovoltaïque au sol de Saint-Georges-lès-Baillargeaux

Comité de projet – Loi APER du 10 mars 2023

Présentation société Eolise

Eolise est un bureau d'étude spécialisé dans le **développement de projet EnR français**

Identification de site potentiel jusqu'à l'obtention de l'ensemble des autorisations

- une société **française** et indépendante basée à **Chasseneuil-du-Poitou** en Nouvelle Aquitaine
 - fondée par **4 professionnels pionniers** de l'éolien actifs **depuis 2006** en Nord-Pas-de-Calais et Picardie (Hauts-de-France)

Eolise se base sur l'expérience de **615 MW (277 éoliennes)** de développement éolien réalisés par ses fondateurs et actuellement en service

Une société pour développer les énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine avec une forte proximité territoriale.



Etapes du développement

Etude pré faisabilité

- **Analyse contraintes**, document d'urbanisme et servitudes (consultation si nécessaire)
- **Pré-diagnostic** environnemental et paysager
- Analyse préliminaire gisement solaire, faisabilité économique, raccordement
- **Consultation** des acteurs locaux (propriétaires, communes, EPCI,...)

Etude de faisabilité

- **Etude d'impact** : faune-flore, paysage, acoustique (éventuellement)
- Campagne d'**information et de concertation**
- Campagne de mesure du rayonnement solaire sur site (éventuellement)
- **Accords** municipalités (communes et EPCI) et contractualisation foncière

Instruction

- Elaboration et **dépôt du dossier de permis de construire**
- Procédure **d'enquête publique** – incluse à l'instruction du permis de construire
- Etude détaillée et demande du raccordement au réseau électrique
- **Dossier de candidature** aux appels d'offres de la CRE

Autorisation construction exploitation

- **Accord** d'autorisation environnementale **par le Préfet**
- **Période de recours** juridiques éventuels
- Financement participatif et bancaire
- **Phase de chantier** aménagements, fondations, réseaux, châssis

Le photovoltaïque au sol

Exploitation du site pour une **durée de 35 - 40 ans**

Puis déconstruction pour **remise en état** du site

Démantèlement à la charge de la société d'exploitation de la centrale photovoltaïque

soren

Est l'éco-organisme dédié au recyclage des panneaux photovoltaïques

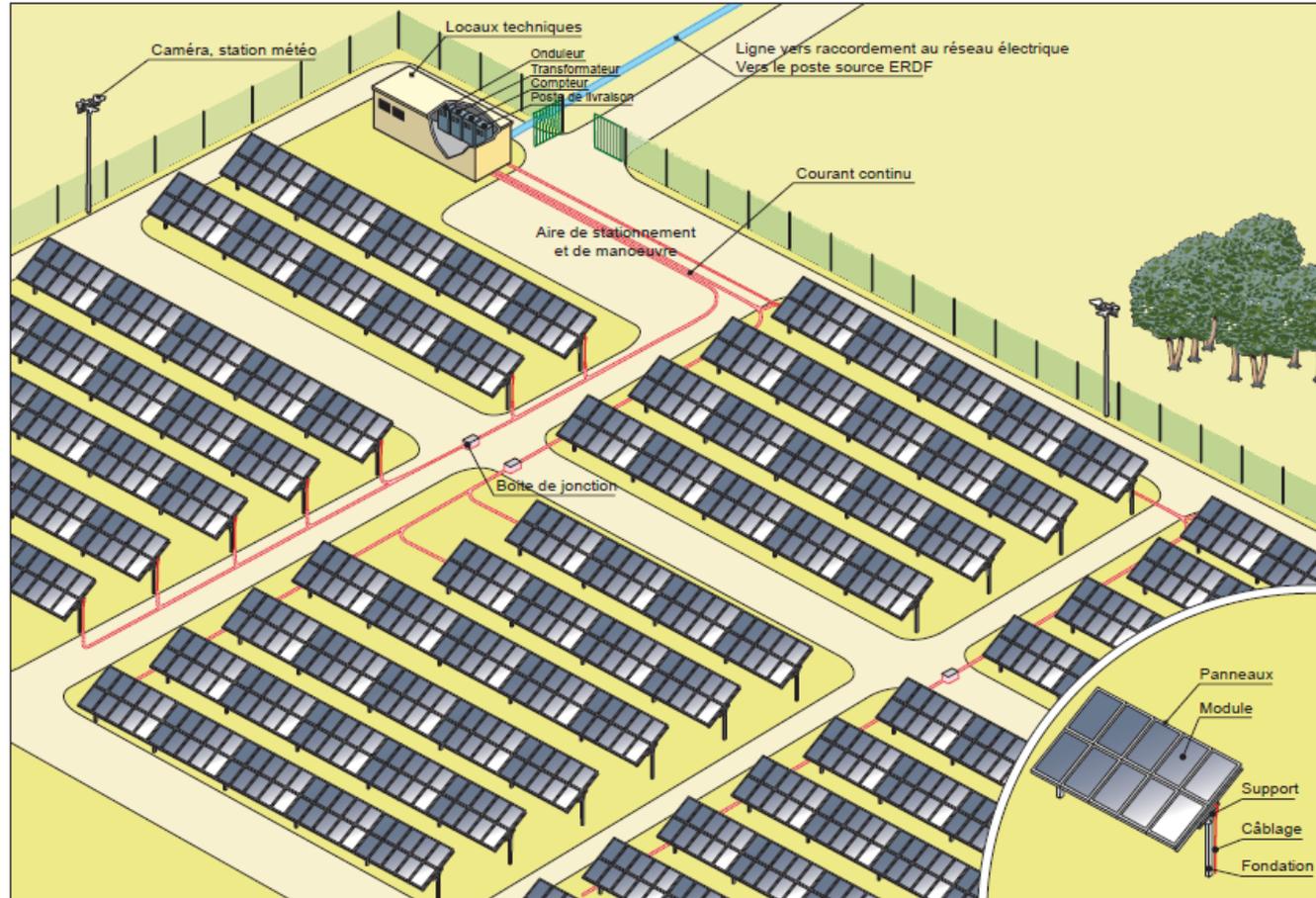
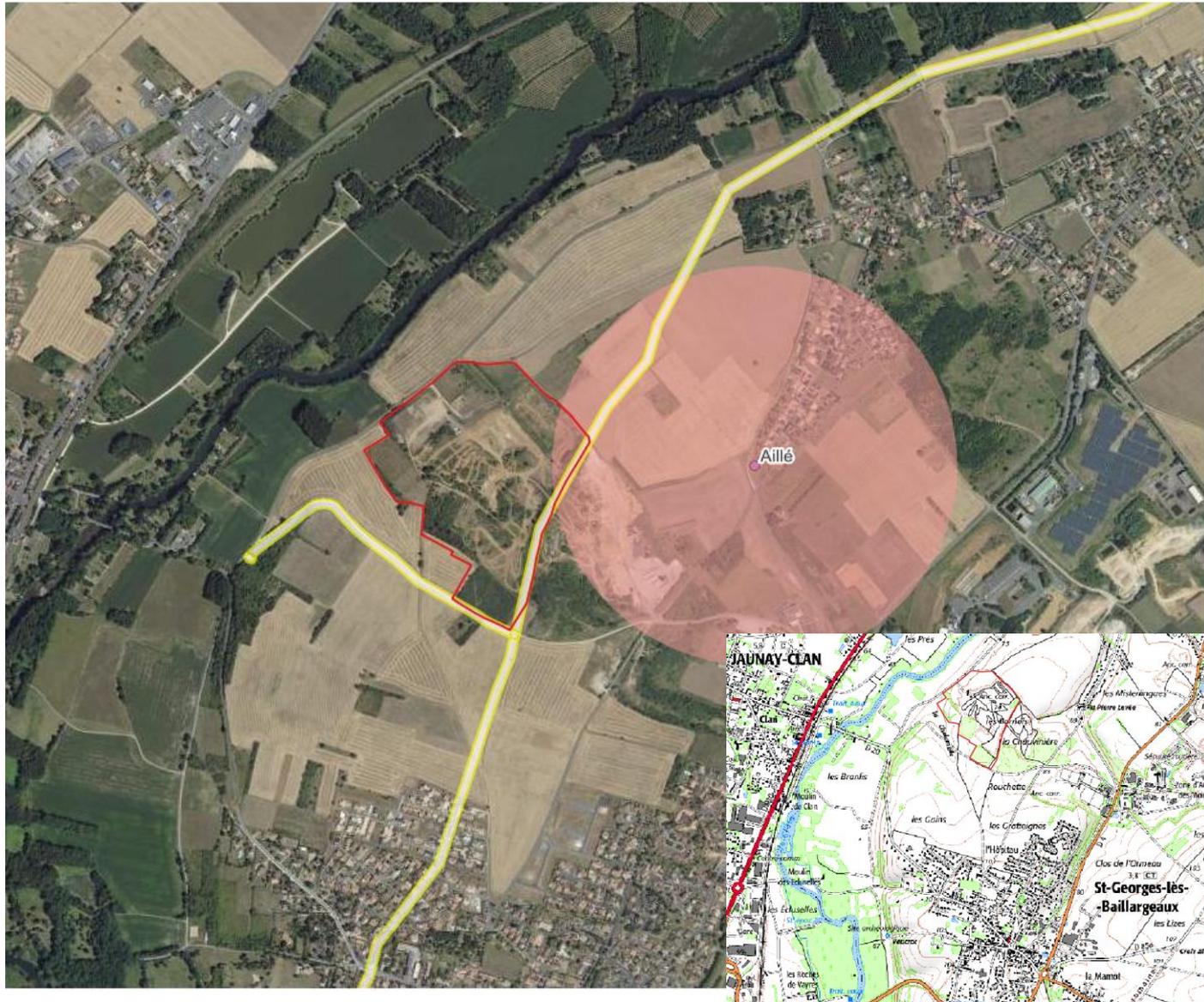


Schéma d'une installation type photovoltaïque au sol

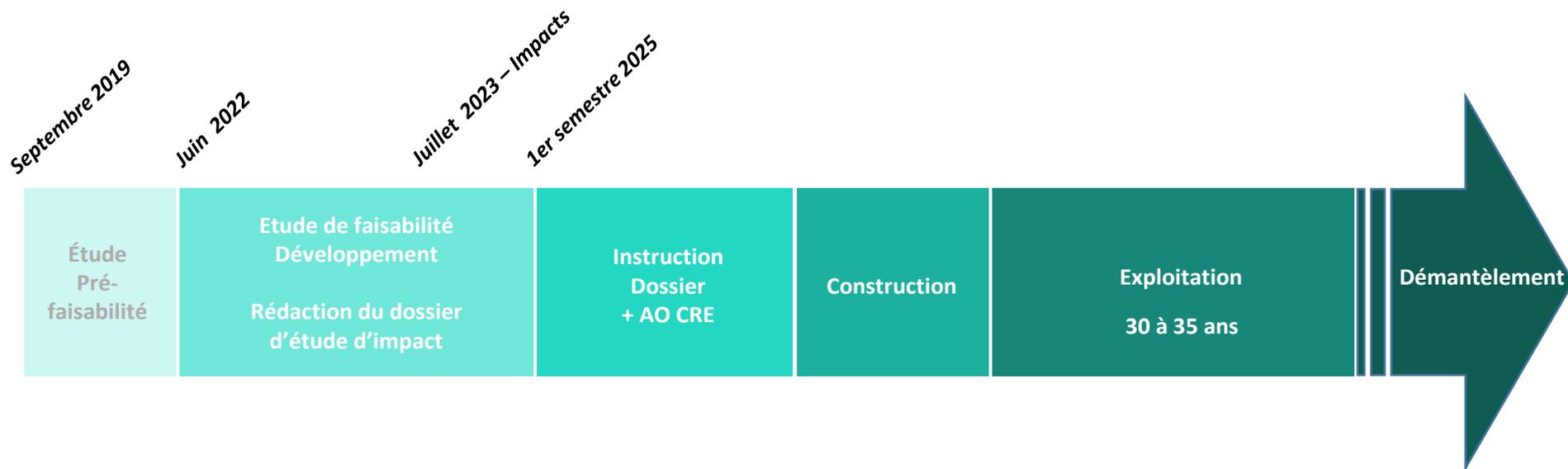
La zone de projet – Ancienne carrière



Les points forts :

- Site dégradé (Ancienne carrière)
- Respect environnemental (ZNP, ZI, AEP)
- Surface de 20 ha environ.
- Absence de masques proches
- Respect paysager (MH, ZPPAUP,...)
- Raccordement

Calendrier du projet



Septembre 2019 : Identification du site

Juin 2022 : Lancement des études de faisabilité

Mi - 2025 : Dépôt du permis de construire du projet de centrale photovoltaïque

Janvier 2026 : Enquête publique

La démarche générale de l'étude d'impact

L'étude d'impact menée dans le cadre du projet est une analyse technique et scientifique permettant d'envisager, avant que le projet ne soit construit et exploité, les conséquences futures positives et négatives du projet sur :

- l'environnement - le milieu physique,
- le milieu humain - la commodité du voisinage, la santé, la salubrité publiques,
- l'agriculture,
- la protection de de l'environnement,
- la protection des paysages, la conservation des sites et des monuments du patrimoine.

Dresser l'état initial des lieux pour évaluer les conséquences prévisionnelles de l'aménagement du projet.



AEPE-Gingko, 2020

Analyse de l'état initial du projet

Synthèse du milieu physique - AEPE

Sous-thème	Enjeux identifiés	Niveau d'enjeu	Recommandations d'évitement et/ou d'optimisation	Recommandations de réduction (si évitement impossible)
PRODUCTION ENERGETIQUE				
Potentiel solaire	L'ensoleillement se concentre sur la période s'étirant de mai à septembre. Le département de la Vienne présente un gisement solaire modéré à l'échelle française, mais compatible avec une exploitation énergétique. La zone d'implantation potentielle se situe dans un contexte favorable au développement de l'énergie photovoltaïque	Positif	Optimiser l'implantation des panneaux photovoltaïques pour rechercher un rendement énergétique maximum et valoriser la ressource solaire	/
MILIEU PHYSIQUE				
Climat	Le climat local du site se situe dans un contexte climatique océanique caractérisé par des précipitations régulières tout au long de l'année et des gelées limitées. Les étés et les hivers sont relativement doux.	Très faible	/	/
Qualité de l'air	La Vienne possède une qualité de l'air relativement bonne. La zone d'implantation potentielle se localise dans un secteur relativement urbain pouvant être concerné par des pollutions atmosphériques.	Modéré	Eviter les émissions de poussières en période de travaux.	/
Géologie et pédologie	La zone d'implantation potentielle s'insère sur des sols poreux eux-mêmes déposés sur un matériau parental composé d'argiles, de sables, de graviers et de galets. La parcelle est occupée en majeure partie par un terrain de motocross.	Faible	/	/
Topographie	Le relief de la zone d'implantation potentielle est modelé par l'ancienne activité de motocross. L'écart entre les altitudes les plus faibles et les plus élevées est relativement important, avec un profil irrégulier.	Fort	/	/
Hydrologie	Aucun cours d'eau ne se situe sur la zone d'implantation potentielle. Le Clain passe à 130 m en aval de celle-ci.	Modéré	Eviter les aménagements à proximité du cours d'eau.	Eloigner les aménagements du cours d'eau
Hydrogéologie	La zone d'implantation potentielle se situe sur des masses d'eau souterraine calcaires et marneuses. Ces masses d'eau sont affleurante et présentent des fissurations (karsts). La ZIP se trouve sur un périmètre de protection de captage éloigné	Fort	Prendre les mesures nécessaires pour protéger la nappe contre le risque de pollution.	/
Risques naturels	La zone d'implantation potentielle n'est pas concernée par le risque de débordement de nappes. Seul le risque d'inondations de cave est présent sur une fraction limitée au nord-ouest de la zone. L'enjeu est très faible.	Très faible	Eviter tout rejet de matières dangereuses et autres polluants en phase travaux.	/
	La zone d'implantation potentielle, bien que soumise aux tempêtes issues de la façade atlantique, est distante de plus de 100 km du littoral. L'enjeu est faible.	Faible	/	/
	La zone d'étude est répertoriée en tant que zone de sismicité 3.	Modéré	/	/
	Le département de la Vienne présente une densité de foudroiement modérée au regard des données disponibles à l'échelle du territoire français.	Modéré	/	/

Synthèse du milieu humain - AEPE

Sous-thème	Enjeux identifiés	Niveau d'enjeu	Recommandations d'évitement et/ou d'optimisation	Recommandations de réduction (si évitement impossible)
MILIEU HUMAIN				
Population et habitat	La commune de Saint-Georges-lès-Baillargeaux se localise dans un contexte relativement urbain, elle est moyennement peuplée et présente une démographie en légère hausse ces dernières années. La création de nouveaux logements illustre ce dynamisme. La majorité des résidents de la commune sont présents à l'année.	Faible	S'éloigner autant que possible des habitations les plus proches.	/
Activités économiques	La zone d'implantation potentielle se situe en grande partie sur un terrain lié à une ancienne activité de motocross. L'activité sur la commune est représentative d'un milieu urbanisé et touristique.	Faible	/	/
Voies de communication	Les enjeux relatifs aux axes de communication sont liés à la présence d'une route communale longeant la zone d'implantation potentielle au nord-ouest de celle-ci.	Faible	/	/
Risques industriels et technologiques	La centrale nucléaire de Civaux se situe à 31 km de la ZIP. L'enjeu est faible.	Faible		/
	Un terrain de stockage de déchets inertes se situe sur la zone d'implantation potentielle et il sera en principe destiné à la construction d'un parc photovoltaïque.	Faible	/	
Règles d'urbanisme	Une canalisation de gaz exploitée par Natran (ex GRTGaz) est située en limite sud et est de la zone d'implantation potentielle, sur un linéaire total d'environ 690 m.	Fort	Respecter les recommandations de Natran.	
	Au regard des règles d'urbanisme en vigueur sur le territoire d'accueil du projet, l'aménagement de la centrale photovoltaïque est autorisé sur la zone d'implantation potentielle mais devra suivre certaines prescriptions et recommandations inscrites dans le règlement en vigueur et l'orientation d'aménagement et de programmation présente sur le site	Fort	Respecter les prescriptions des documents d'urbanisme et notamment l'OAP en présence.	/
Contraintes et servitudes techniques	Un recul de 5 m à la voirie communale passant au nord-est de la zone d'implantation potentielle sera à respecter.	Faible	Respecter le recul à la voirie	/
	Une canalisation de gaz se situe en limite de la zone et devra également se situer à au moins 5 m des futures installations. L'enjeu est fort	Fort	Respecter les recommandations de Natran.	

Synthèse des enjeux écologiques - EMBERIZA

Présentation des habitats de la zone d'étude

Aires d'étude

 Zone d'implantation potentielle (ZIP)

 Aire d'étude immédiate (AEI)

Habitats naturels simplifiés

 Boisement / Bosquet

 Culture

 Fourré arbustif

 Friche / Jachère

 Lisière / Ourlet / Clairière

 Pièce d'eau

 Prairie / Pelouse

 Verger / Jardin

 Vignes

 Zone industrielle

 Zones non prospectées

 Haies bocagères

Réseau hydrographique principal

 Ecoulement



Synthèse des enjeux écologiques - EMBERIZA

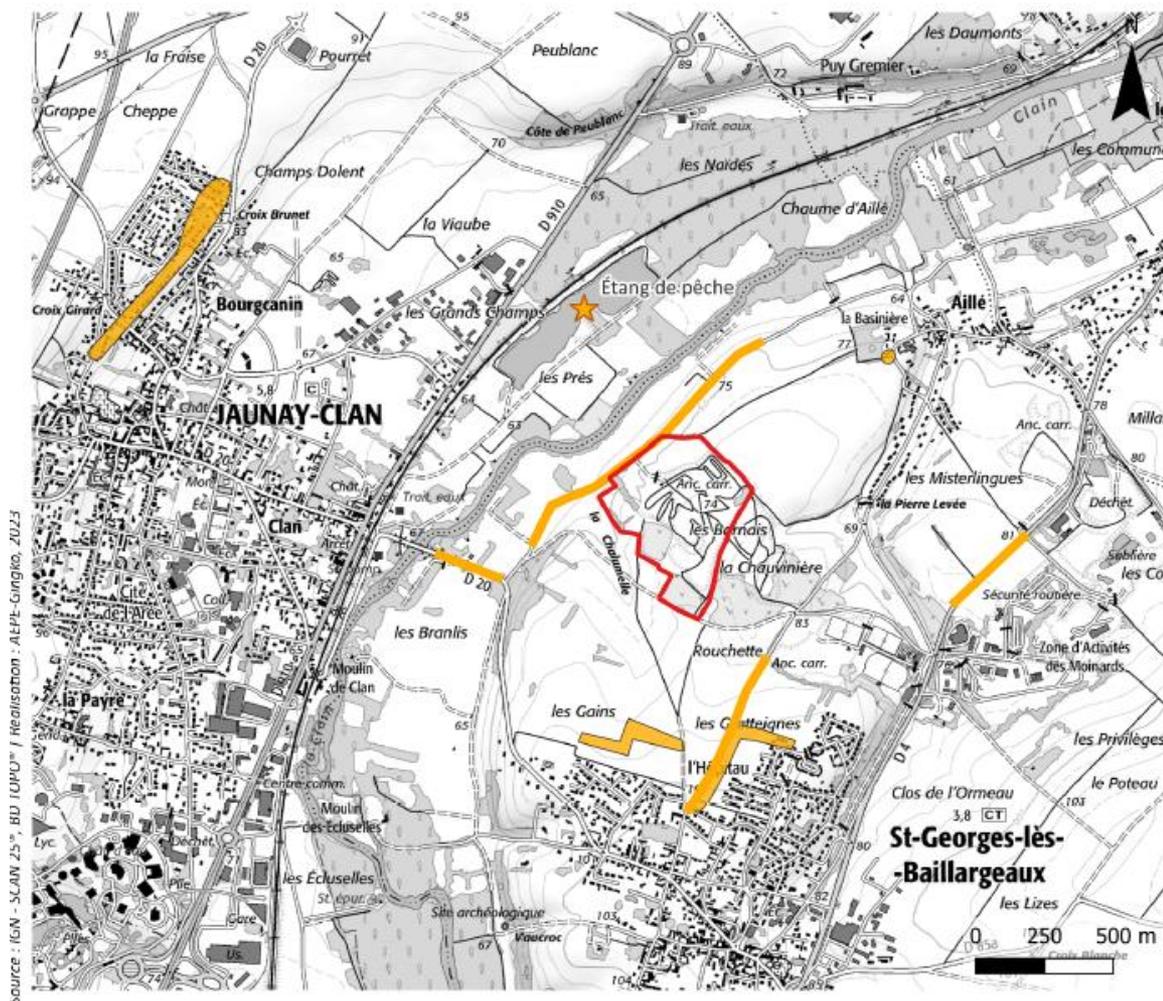
Typologie d'habitat	Typologie simplifiée	Cortèges	Groupes ciblés	Espèces patrimoniales	Enjeux fonctionnels						
Bosquets préforestiers d'espèces envahissantes	Fourrés arbustifs	Milieux bocagers / Boisés	Entomofaune	Thécla du prunier (milieux buissonnants)	Notable						
Bosquets préforestiers mixtes sur sol fertile			Herpetofaune	Reproduction / Thermorégulation : Lézard des murailles Lézard à deux raies Hivernage : Ensemble des taxons	Modéré						
Fourrés médio-européens sur sol fertile			Mammifères terrestres	Ecureuil roux	Faible						
Vergers de fruitiers familiaux et traditionnels			Verger / jardin	Chiroptères	Ensemble des taxons (chasse)	Notable					
Coupes et clairières sur sols neutro-basophiles			Clairières	Avifaune	Reproduction : Bruant jaune, Tarier pâle, Tourterelle des bois, Chardonneret élégant, Verdier d'Europe Halte migratoire : Passereaux (dont Fauvette babillarde, F. des jardins, Pouillot fitis, Rousserole effarvate)	Fort					
Haies bocagères	Haies										
Cultures intensives avec marges de végétation spontanée	Cultures	Milieux ouverts	Flore	Coquelicot hybride (Cultures) Euphorbe de Séguier (Friches argilo-calcaires à faciès de pelouses calcicoles) Gastriide ventru (Friches rudérales annuelles) Cotonnière spatulée (Pelouses pionnières médio-européennes)	Modéré à Fort						
Monocultures intensivement cultivées	Vignes			Entomofaune	Azuré des Cytises Azuré des Coronilles Argus frêle Azuré de la sanguisorbe	Fort					
Vignes traditionnelles et familiales	Friche / jachère						Chiroptères	Ensemble des taxons (chasse)	Notable		
Friches argilo-calcaires à faciès de pelouses calcicoles										Avifaune (reproduction)	Cedicnème criard (grandes cultures) Alouette lulu (friches et cultures) Cisticole des joncs (friches)
Friches argilo-calcaires à faciès de pelouses calcicoles recolonisées par des fourrés mésophiles			Avifaune (halte migratoire et hivernage)								
Friches argilo-calcaires mésophiles recolonisées par des fourrés d'espèces envahissantes										Prairie / pelouse	Herpetofaune
Friches argilo-calcaires rudérales pluriannuelles mésophiles	Milieux humides		Entomofaune				Agrion à larges pattes (reproduction exceptionnelle)	Faible			
Friches graminéennes mésophiles à xérophiles				Milieux aquatiques	Chiroptères	Ensemble des taxons (chasse)			Notable		
Friches rudérales annuelles	Milieux urbanisés		Herpetofaune				Reproduction dans les dépressions humides : Alyte accoucheur Crapaud calamite	Fort			
Friches rudérales pluriannuelles thermophiles				Mammifères terrestres	Lapin de garenne Blaireau d'Europe	Alimentation en bord de pistes			Faible		
Pelouses pionnières médio-européennes	Avifaune	Cedicnème criard (reproduction possible dans carrière non prospectée hors AEI – enjeu notable)									
Pelouses inondées à Agrostide stolonifère et joncs											
Saussaies pionnières inondables	Fourrés hygrophiles										
Bassins anthropiques de rétention des eaux dans une carrière désaffectée	Plans d'eau (anthropiques)										
Carrières désaffectées actuellement utilisées comme terrain de Moto-cross	Zone industrielle	Milieux urbanisés	Herpetofaune	Reproduction dans les dépressions humides : Alyte accoucheur Crapaud calamite	Fort						
Monticules de déchets miniers											
Monticules de déchets miniers recolonisés par des ronciers, arbres et arbustes											
Zones non prospectées, sites industriels en activités											

Synthèse des enjeux paysagers - AEPE

La Zone d'Implantation Potentielle se positionne sur **une ancienne carrière** à ciel ouvert, utilisée comme **terrain de motocross** après l'arrêt de l'exploitation de la sablière.

Une sensibilité **modérée** ressort pour les lieux suivants :

- La frange nord de Saint-Georges-lès-Baillargeaux ;
- La Basinière au sud d'Aillé ;
- Les quartiers résidentiels nord de Jaunay-Clan se trouvant en rebord de coteau ;
- Une portion de la RD4 à l'est ;
- Une portion de la RD20 à l'ouest ;
- La route communale longeant le site du projet au nord ;
- La route communale reliant l'Hôpiteau à la Pierre Levée au sud ;
- L'Étang de pêche.



Source : IGN - SCAN 25°, BD TOP20™ / Réalisation : AEPE-Gingko, 2023

AEPE Gingko

La synthèse des sensibilités paysagères

Aires d'étude

 Zone d'Implantation Potentielle

Sensibilité

 Axe de sensibilité modérée

 Habitat de sensibilité modérée

 Site touristique de sensibilité modérée

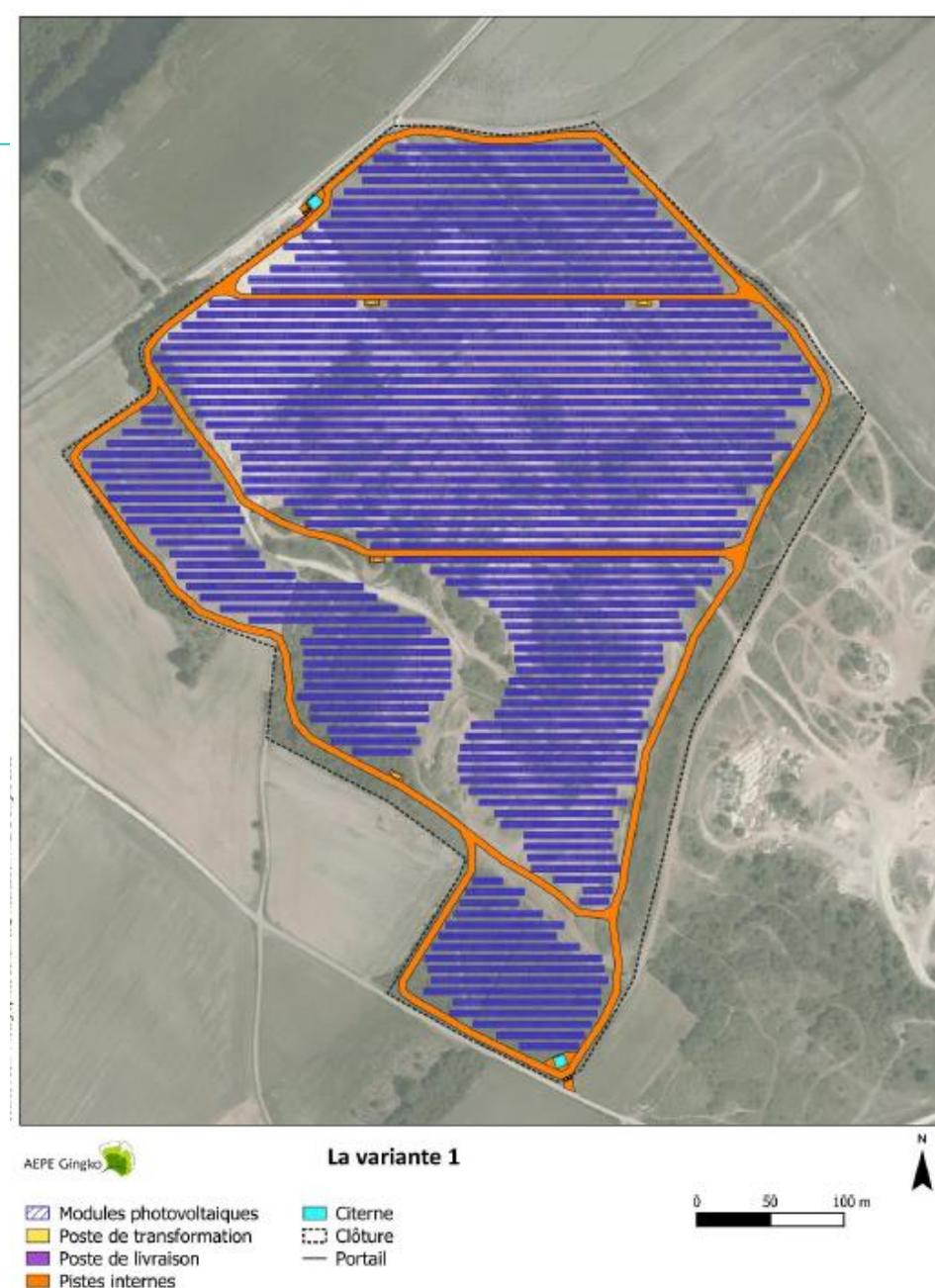
Comparaison des variantes étudiées

La Variante 1

La variante 1 est le projet initialement envisagé. Celui-ci concerne une superficie de 19,5 ha et offre une puissance installée de l'ordre de 20 MWc.

Cette variante vise à mettre en valeur l'ensemble de l'aire d'étude immédiate afin de produire un maximum d'électricité d'origine renouvelable.

Elle compte 28 410 modules photovoltaïques pour une puissance totale d'environ 20 MWc



La variante 2

La variante 2 correspond à l'évolution du projet initial pour prendre en considération les principaux enjeux écologiques et paysagers identifiés lors de l'état initial du site.

La puissance totale de cette variante est de l'ordre de 17 MWc. Les aménagements sur le site présentent donc une superficie de 16,44 ha.

La variante présente une puissance totale d'environ 17 MWc pour un total de 23 310 modules installés.



La variante 3

La variante 3 est le projet retenu, où l'emprise a encore été réduite par rapport à la variante 2, afin d'éviter des secteurs à enjeu fort pour le milieu naturel, et de créer un secteur permettant la mise en place de mesures de compensation.

La puissance installée est de 15,42 MWc, pour 21 420 modules.



AEPE Gingko

La variante 3

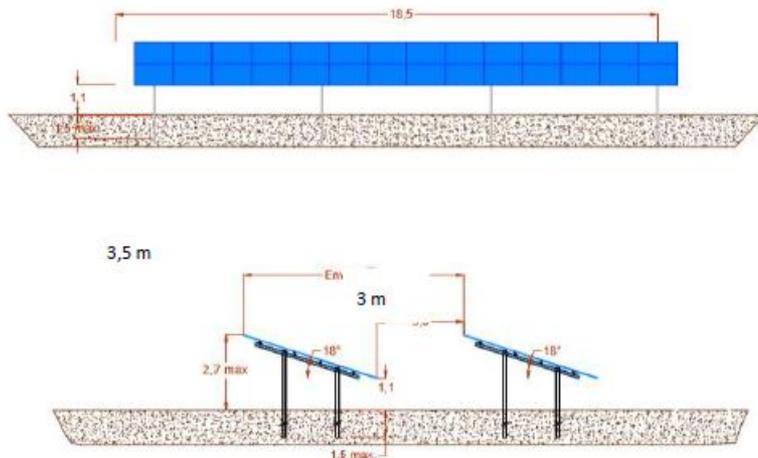
- Modules photovoltaïques
- Poste de transformation
- Poste de livraison
- Pistes internes
- Pistes externes
- Citerne
- Clôture
- Portail



Le projet de centrale photovoltaïque

Les caractéristiques de la centrale

Puissance installée de 15,42 MWc,
Nombre de modules : 21420,
Espace inter rangée : 3 mètres
Surface clôturée de 16,44 ha.



Plan d'élévation des tables

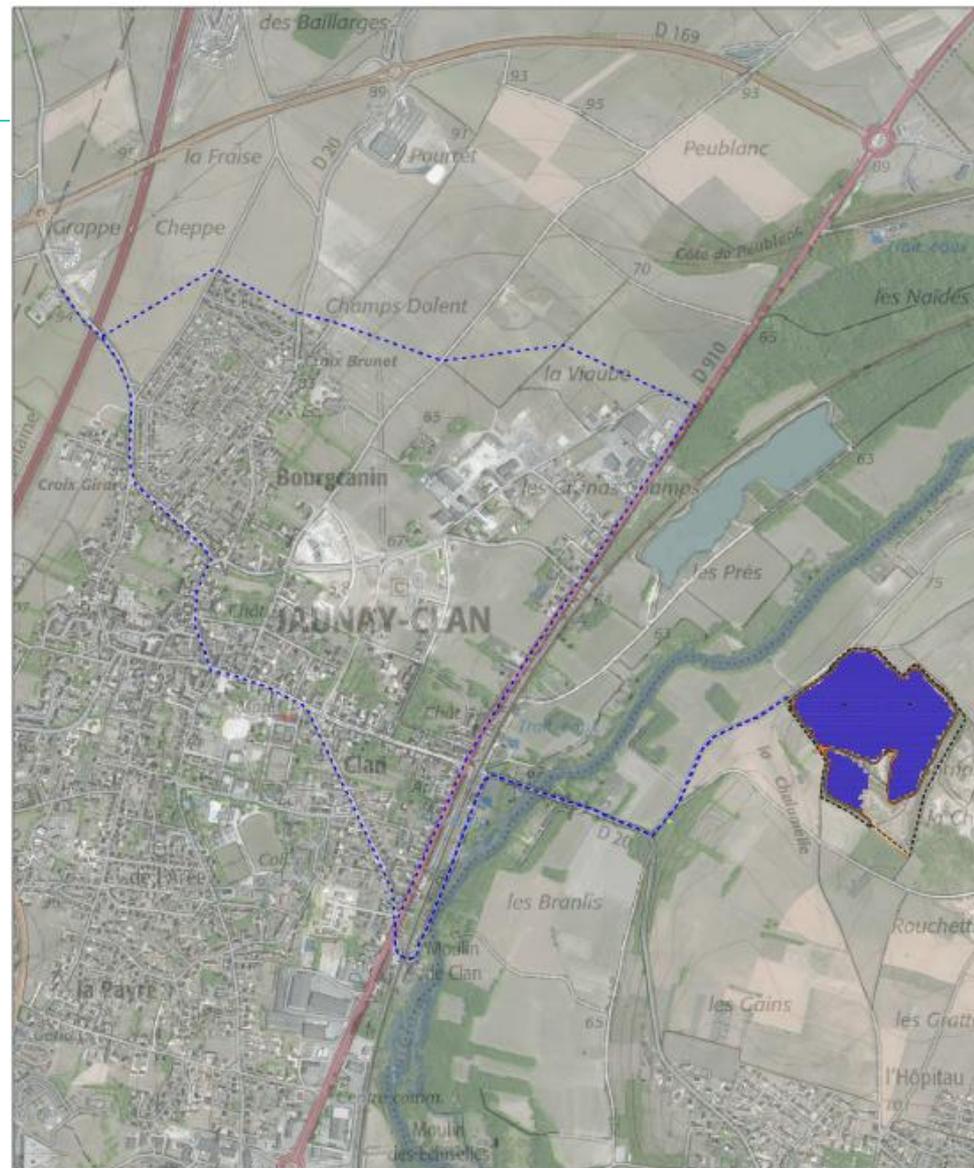


Le raccordement

Plusieurs scénarios de raccordement sont envisagés. La possibilité de raccordement le plus proche est le poste de Jaunay Clan, situé à environ 4 - 5 km.

Le tracé définitif du câble de raccordement ne sera connu qu'une fois les autorisations administratives obtenues et la validation d'une Proposition Technique et Financière (PTF) éditée par le gestionnaire de réseau.

Le raccordement final est sous la responsabilité d'ENEDIS mais financé entièrement par le porteur de projet.



AEPE Gingko

Le raccordement au poste source le plus proche

--- Raccordement externe

0 250 500 m

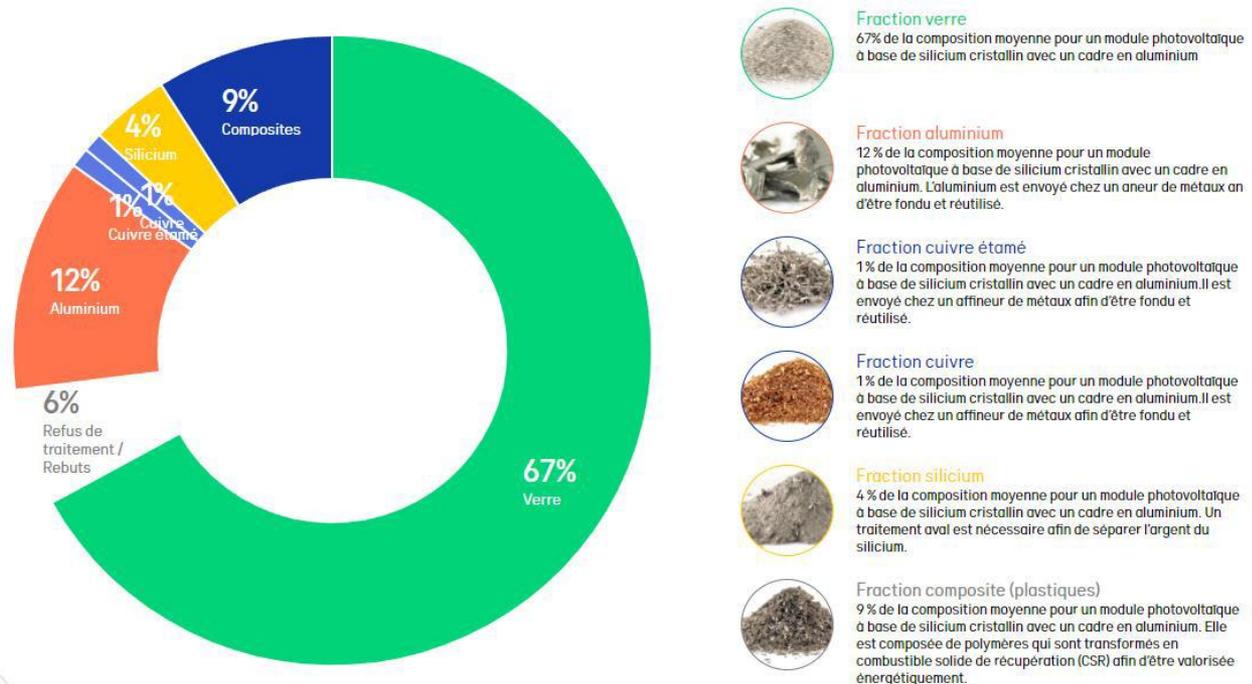
La remise en état du site post exploitation

Une centrale photovoltaïque au sol est entièrement réversible.

En fin d'exploitation, la centrale sera intégralement démantelée et ses différents éléments recyclés.

Le maître d'ouvrage s'engage à restituer les terrains utilisés pour l'implantation de la centrale photovoltaïque selon l'état initial du site.

Voici la répartition des différentes fractions composant un panneau solaire photovoltaïque :



Les impacts du projet sur l'environnement

Doctrine E.R.C

Impact sur le milieu physique

Sous-thème	Enjeux identifiés	Niveau d'enjeu	Impacts bruts du projet	Niveau d'impact avant mesures
Climat	Le climat local du site se situe dans un contexte climatique océanique caractérisé par des précipitations régulières tout au long de l'année et des gelées limitées. Les étés et les hivers sont relativement doux.	TRÈS FAIBLE	Le parc photovoltaïque aura un impact positif puisqu'il contribuera à produire une électricité à partir d'une ressource propre et renouvelable. La puissance du projet est évaluée à 13,91 MWc, soit une production annuelle estimée à 17,7 GWh.	POSITIF
			L'empreinte carbone de la filière photovoltaïque est de 43,9 gCO ₂ eq/kWh, selon la méthode de l'ADEME.	
			Le parc photovoltaïque aura un impact global favorable sur le climat en participant au renouvellement des unités de production d'électricité fondée actuellement sur un mix énergétique comportant des sources d'énergies fossiles et nucléaires. Malgré une possible hausse de l'intensité et de la fréquence des risques naturels, le projet ne présentera pas une vulnérabilité élevée au changement climatique et participera notamment à en limiter les effets.	
Qualité de l'air	La Vienne possède une qualité de l'air relativement bonne. La zone d'implantation potentielle se localise dans un secteur relativement urbain pouvant être concerné par des pollutions atmosphériques.	MODÉRÉ	Les travaux liés au parc photovoltaïque sont susceptibles d'émettre des gaz à effet de serre issus des engins de chantier. Ces émissions seront limitées et relatives à la durée du chantier. Des poussières pourront également se former, notamment en période de sécheresse, mais ce phénomène restera négligeable.	FAIBLE
			Le projet ne produira aucun rejet dans l'atmosphère lors de sa phase d'exploitation. Il produira de l'électricité à partir d'une énergie non polluante et permettra d'éviter chaque année l'émission de gaz à effet de serre.	POSITIF
Géologie et pédologie	La zone d'implantation potentielle s'insère sur des sols poreux eux-mêmes déposés sur un matériau parental composé d'argiles, de sables, de graviers et de galets. La parcelle est à l'heure actuelle occupée en majeure partie par un ancien terrain de moto-cross.	FAIBLE	Le projet aura un impact modéré sur les sols (déplacement de terre au sein du site).	MODÉRÉ
			Le projet photovoltaïque n'aura aucun impact sur le sous-sol, que ce soit lors de sa construction, son exploitation ou son démantèlement.	NUL
			Le chantier de construction et l'emprise des aménagements conservés durant l'exploitation du projet induiront un impact faible sur les sols.	FAIBLE
Topographie	Le relief de la zone d'implantation potentielle est modelé par l'ancienne activité de motocross. L'écart entre les altitudes les plus faibles et les plus élevées est relativement important, avec un profil irrégulier.	FORT	Des remaniements topographiques auront lieu en phase de construction afin d'adapter les terrains à l'accueil des installations du parc photovoltaïque.	FORT
Hydrologie	Aucun cours d'eau ne se situe sur la zone d'implantation potentielle. Le Clain passe à 130 m en aval de celle-ci.	MODÉRÉ	Des risques de pollution peuvent exister lors des chantiers de construction et de démantèlement, notamment avec la présence d'engins contenant des liquides potentiellement nocifs pour l'environnement.	FAIBLE
			En phase d'exploitation, les installations du projet n'induisent aucun rejet polluant susceptible de nuire aux eaux superficielles. Les travaux de maintenance peuvent éventuellement induire un risque de pollution accidentelle.	TRÈS FAIBLE
			En phase d'exploitation, le projet de parc photovoltaïque engendrera une imperméabilisation très faible du sol au droit du poste de livraison, des postes de transformation, des citernes incendie et des pieux battus.	TRÈS FAIBLE
			Les caractéristiques et l'implantation des modules photovoltaïques permettront de ne modifier que faiblement les ruissellements et de limiter le risque d'érosion du sol lors de fortes précipitations.	FAIBLE

Impact sur le milieu physique

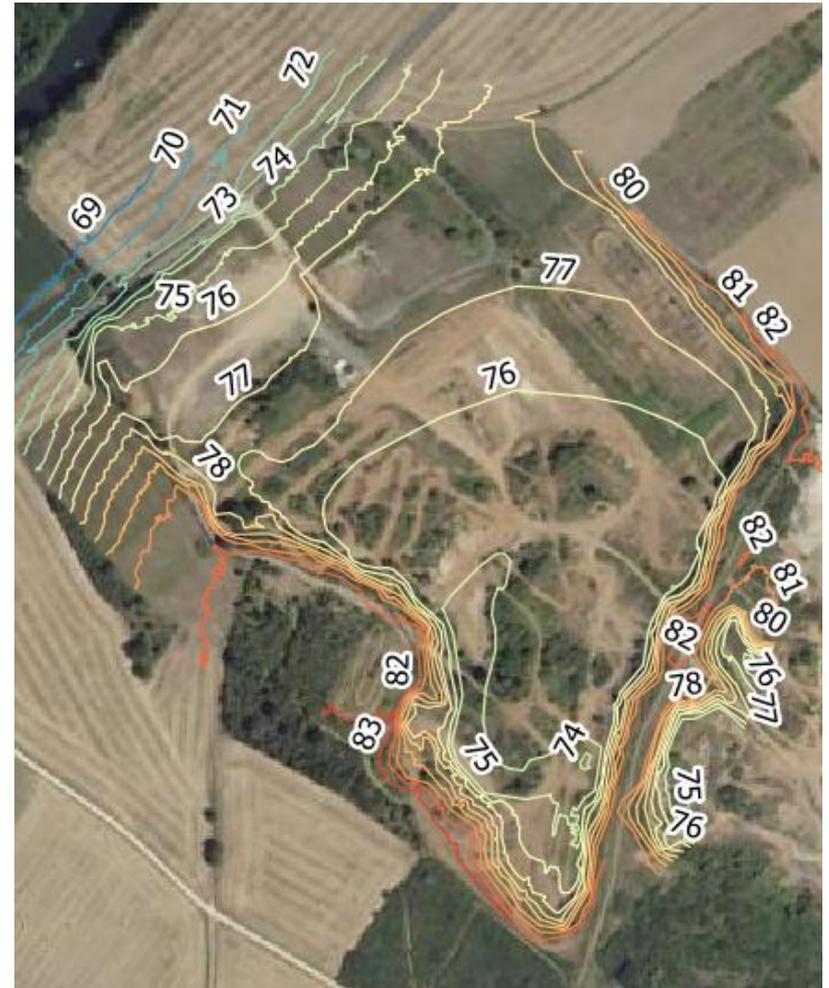
Sous-thème	Enjeux identifiés	Niveau d'enjeu	Impacts bruts du projet	Niveau d'impact avant mesures
Hydrogéologie	La zone d'implantation potentielle se situe sur des masses d'eau souterraine calcaires et marneuses. Ces masses d'eau sont affleurante et présentent des fissurations (karsts). La ZIP se trouve sur un périmètre de protection de captage éloigné, nécessitant avis d'un géologue.	FORT	Des risques de pollution peuvent exister en phase chantier notamment avec la présence d'engins contenant des liquides potentiellement nocifs pour l'environnement.	FAIBLE
			En phase d'exploitation, les installations du projet n'induisent aucun rejet polluant susceptible de nuire aux eaux souterraines. Les travaux de maintenance peuvent éventuellement induire un risque de pollution accidentelle.	TRÈS FAIBLE
Risques naturels	Seul le risque d'inondations de cave est présent sur une fraction limitée au nord-ouest de la zone.	TRÈS FAIBLE	Le risque d'inondation de cave peut potentiellement perturber le chantier de construction.	FAIBLE
			Le risque d'inondation de cave peut potentiellement entraîner des dégradations en phase exploitation.	FAIBLE
	La zone d'implantation potentielle, bien que soumise aux tempêtes issues de la façade atlantique, est distante de plus de 100 km du littoral.	FAIBLE	Lors des phases construction et démantèlement, le chantier peut temporairement être perturbé lors d'événements climatiques exceptionnels (tempête, sécheresse, pluie abondante, etc.).	FAIBLE
			En phase d'exploitation, la foudre, les tempêtes et les mouvements de terrains peuvent potentiellement dégrader les installations du parc photovoltaïque.	NUL
	La zone d'étude est répertoriée en tant que zone de sismicité 3.	MODÉRÉ	Aucune règle parasismique ne s'applique au présent projet.	MODÉRÉ
Du fait de la présence d'espaces boisés au droit de la ZIP l'enjeu lié au risque de feu de forêt peut être considéré comme modéré.	En phase exploitation, un incendie sur ou à proximité du projet peut endommager les installations de la centrale photovoltaïque.		MODÉRÉ	
La zone d'implantation potentielle se situe sur une ancienne carrière et un Plan de Prévention du Risque (PPR) Mouvements de Terrain de la vallée du Clain se situe sur celle-ci. Elle se situe également sur une zone comprenant un risque moyen de retrait et gonflement des argiles		Des déformations du sol et des mouvements de terrains peuvent se produire, notamment lors d'événements climatiques exceptionnels. Les chantiers peuvent potentiellement être perturbés et les installations endommagées.	FAIBLE	

Impact sur le milieu physique – la topographie

Le terrassement est prévu sur une surface inférieure à 12 ha, en 2 phases (mesure environnementale).
Le volume de déblai / remblai est estimé à 65 000 m³.



Topographie initiale



Topographie ciblée

Impact sur le milieu humain

Sous-thème	Enjeux identifiés	Niveau d'enjeu	Impacts bruts du projet	Niveau d'impact avant mesures
Population et habitat	<p>La commune de Saint-Georges-lès-Baillargeaux est située dans un contexte relativement urbain, elle est moyennement peuplée et présente une démographie en légère hausse ces dernières années.</p> <p>La création de nouveaux logements illustre ce dynamisme.</p> <p>La majorité des résidents de la commune sont présents à l'année.</p>	FAIBLE	L'impact global du projet sur la santé est positif au regard de sa participation à la lutte contre le réchauffement climatique et l'effet de serre.	POSITIF
			Que ce soit lors de sa construction ou de son démantèlement, le projet n'induit aucune nuisance relative aux odeurs, aux émissions lumineuses ou de chaleur, aux radiations et aux champs électromagnétiques.	NUL
			Les engins de chantier peuvent être sources de vibrations susceptibles d'impacter le bâti situé en dehors du site.	TRÈS FAIBLE
			Des nuisances sonores sont possibles temporairement lors des phases construction et démantèlement au droit de la zone du chantier et de ses abords immédiats.	FAIBLE
	<p>La zone d'implantation potentielle se situe à environ 400 m des premières habitations.</p>	FAIBLE	En phase exploitation, le projet n'induit aucune nuisance relative aux vibrations, aux odeurs, aux émissions lumineuses, aux radiations et aux champs électromagnétiques.	NUL
			De très faibles nuisances sonores issues des opérations de maintenance ou des onduleurs et du poste de livraison sont possibles en phase exploitation.	TRÈS FAIBLE
			Les panneaux photovoltaïques généreront de la chaleur.	TRÈS FAIBLE
			Les cadres métalliques des structures porteuses des panneaux peuvent être à l'origine d'effets d'optiques en direction du sud, mais les habitations les plus proches sont situées à plus de 800 mètres et masqué par des formations végétales.	NUL
			Les chantiers en phase construction et en phase démantèlement seront temporairement sources de déchets dont certains possèdent un caractère polluant.	MODÉRÉ
			La production de déchets en phase exploitation sera très limitée.	TRÈS FAIBLE
Urbanisme	<p>Le projet devra s'inscrire dans le projet de territoire en suivant les objectifs, prescriptions et recommandations du SCoT du Seuil du Poitou.</p>	MODÉRÉ	Le projet de création de parc photovoltaïque est compatible avec le SCoT.	NUL
	<p>Au regard des règles d'urbanisme en vigueur sur le territoire d'accueil du projet, l'aménagement du parc photovoltaïque est autorisé sur la zone d'implantation potentielle mais devra suivre certaines prescriptions et recommandations inscrites dans le règlement en vigueur et l'orientation d'aménagement et de programmation présente sur le site.</p>	FORT	Le projet de parc photovoltaïque est compatible avec Plan Local d'Urbanisme.	NUL
Contraintes et servitudes techniques	<p>Un recul de 5 m à la voirie communale passant au nord-est de la zone d'implantation potentielle sera à respecter.</p>	FAIBLE	-	NUL
	<p>Une canalisation de gaz se situe en limite de la zone et devra également se situer à au moins 5 m des futures installations.</p>	FORT	Des dégradations accidentelles des réseaux recensés à proximité immédiate du projet sont possibles lors des chantiers.	FORT

Impacts sur le paysage

Élément sensible	Niveau de sensibilité paysagère	Outils servant à l'analyse	Description de la mesure d'évitement	Impact brut
La frange nord de Saint-Georges-lès-Baillargeaux	Modéré	PM n°1	M.E.1. Conserver et entretenir une partie des lisières boisées et des merlons au sud du site dans le but de préserver le caractère arboré du paysage local et de filtrer les perceptions.	Modéré à faible
La Basière au sud d'Aillé	Modéré	PM n°2 et photo 14 (cf. page 25).	/	Faible
La route communale longeant le site du projet au nord	Modéré	PM n°01 et PM n°02	/	Modéré à faible
La route communale reliant l'Hôpital à la Pierre Levée (au sud)	Modéré	PM n°03	M.E.1. Conserver et entretenir une partie des lisières boisées au sud du site dans le but de préserver le caractère arboré du paysage local et de filtrer les perceptions.	Faible
L'étang de pêche	Modéré	Photo n°20 (cf. Page 152)	/	Faible
Les quartiers résidentiels nord de Jaunay-Clan en rebord de coteau	Très Ponctuellement modéré	Photo n°13 (cf. Page 25)	/	Faible
Une portion de la RD4 (à l'est de la ZIP)	Très Ponctuellement modéré	PM n°04	M.E.1. Conserver et entretenir une partie des lisières boisées et des merlons au sud du site dans le but de préserver le caractère arboré du paysage local et de filtrer les perceptions.	Faible
Une portion de la RD20 (à l'ouest de la ZIP)	Très Ponctuellement modéré	Photo n°16 (cf. Page 27)	/	Faible

Impacts sur le paysage – Insertion paysagère



Figure 74 : Photomontage n°1 : Vue depuis la route communale longeant le nord du projet, au niveau de l'accès du site – Vue initiale 180°.



Figure 77 : Photomontage n°1 : Vue depuis la route communale longeant le nord du projet, au niveau de l'accès du site – Vue projet avec haie 180°.

Impacts sur le milieu naturel

Groupes ciblés	Impact brut en phase chantier	Niveau d'impact	Impact brut en phase d'exploitation	Niveau d'impact
Flore et habitats naturels	Destruction / Altération d'habitats d'espèces	Modéré à fort	Perte sèche d'habitats	Modéré à fort (si destruction en phase chantier)
	Destruction d'espèces / habitats d'espèces	Modéré à fort		
Zones humides	Perte surfacique / Assèchement	Modéré	Perte	Modéré (si destruction en phase chantier)
Avifaune	Dérangement	Fort (période nuptiale)	Perte sèche d'habitats	Modéré à fort (habitat d'alimentation et de reproduction)
	Destruction d'espèces / habitats d'espèces	Modéré à fort (période nuptiale)	Continuité écologique	Non-significatif
	Dégradation d'habitats	-		
Chiroptères	Dérangement	Modéré (période d'activité)	Modification du territoire de chasse	Modéré (haies bocagères et fourrés)
	Destruction d'espèces / habitats d'espèces	Modéré (période d'activité)	Continuité écologique	Fort (haies bocagères)
	Dégradation d'habitats	-		
Herpétofaune	Dérangement	Fort (reproduction)	Perte sèche d'habitats	Fort
	Destruction d'espèces / habitats d'espèces	Fort (reproduction / hivernage)	Continuité écologique	Faible (si clôtures imperméables)
	Dégradation d'habitats	Fort		
Entomofaune	Dérangement	Modéré à négligeable	Perte sèche d'habitats	Fort (arbres, fourrés, pelouses et friches)
	Destruction d'espèces / habitats d'espèces	Modéré à fort	Continuité écologique	Négligeable
	Dégradation d'habitats	Fort		
Mammifères terrestres	Dérangement	Modéré (nocturne)	Perte sèche d'habitats	Faible (haies bocagères)
	Destruction d'espèces / habitats d'espèces	Négligeable	Continuité écologique	Faible (si clôtures imperméables)
	Dégradation d'habitats	-		

Impacts sur le milieu naturel – l’herpétofaune

Adaptation calendaire et phasage du chantier

		Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars.	Avril	Mai	...				
Phase 1	Mise en défens des zones à préserver														
Sept. – oct.	Terrassement zone sud-est (hors zone évitée)														
	Stockage temporaire des terres														
	Création d'habitats (mesure de compensation)														
	Mise en place de la barrière anti-amphibiens														
Phase 2	Protection des Crapauds calamites et autres amphibiens (déplacement des adultes/pontes - DDEP)	Arrêt du chantier													
A partir de mi-avril	Levée de contrainte avant reprise du chantier: absence de nouveaux individus/pontes de Crapaud calamite dans la zone de chantier (mi-avril)														
	Terrassement total de la zone et poursuite du chantier en période de reproduction de l'avifaune sans aucune interruption (éviter leur installation de nid)														



- Clôture de la centrale
- Chantier - Phase 1**
- Mise en défens des habitats
- Chemin accès
- Zone à évacuer - Préparation pour la mesure de compensation
- Zone à terrasser - Préparation de la phase 2
- Zone de stockage temporaire des terres évacuées
- Barrière de protection pour les amphibiens

Le projet en quelques chiffres

- Centrale d'une puissance installée de 15,42 MWc, Soit environ 17350 MWh /an de Production électrique
- L'équivalent en consommation annuelle d'environ 3400 foyers (ECS et chauffage inclus)
- L'équivalent de 500 tonnes de CO2 évité chaque année
- La fiscalité locale (IFER) est fonction de la puissance installée, soit 35000 € pour le bloc communal (Commune + EPCI)

Merci de votre attention

Baptiste Wambre
Directeur général
b.wambre@eolise.fr

Marc-Alexandre Guilbard
Responsable photovoltaïque
ma.guilbard@eolise.fr
07 67 11 56 21

Simon Coquillaud
Responsable communication
s.coquillaud@eolise.fr